

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'HENNEBONT**

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale d'HENNEBONT, convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni le 6 avril 2023 à 18h15 à l'EHPAD Ster Glas sous la présidence de Madame Michèle DOLLÉ.

ADMINISTRATEURS PRÉSENTS : 12

- Madame Michèle DOLLÉ, Présidente du CCAS,
- Madame Marie-Françoise CEREZ, Conseillère municipale,
- Madame Anne-Laure LE DOUSSAL, Conseillère municipale,
- Madame Sylvie SCOTE-LE CALVE, Conseillère municipale,
- Madame Michèle LE BAIL, Conseillère municipale,
- Monsieur Jacques KERZERHO, Conseiller Municipal,
- Madame Anne-Marie LANCELOT, Membre de la FNATH,
- Madame Céline COLLARD, Membre de l'UDAF,
- Madame Dominique DECOISY, Membre du CAEC,
- Madame Michelle FAURE, Personne qualifiée,
- Madame Bernadette PORTAIS, Personne qualifiée,
- Monsieur Jean-Louis TORRES, Personne qualifiée (Arrivé au bordereau n°3).

ABSENTS EXCUSÉS : 5

- Madame Nadia SOUFFOY, Vice-présidente du CCAS,
- Madame Martine JOURDAIN, Conseillère municipale
- Monsieur Joël TRECANT, Conseiller Municipal (pouvoir donné à M. KERZERHO),
- Madame Françoise BARJONET, Personne qualifiée (pouvoir donné à Mme CEREZ),
- Madame Elise ROBIC, Membre de la CFDT Retraités.

AUTRES PERSONNES PRESENTES :

- Madame Anne BENABES, Directrice du Pôle Solidarité,
- Madame Sophie PETIT, Directrice de l'EHPAD Ster Glas,
- Madame Marie-Laure JESTIN, Responsable du Pôle Maintien à domicile.

N°DS20230411

FINANCES : APPROBATION DE L'ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES (EPRD) 2023 DE L'EHPAD

1. Capacité sans changement

Type d'accueil	BP 2023
HEB Permanent	60
HEB Temporaire	5
Total	65

2. Activité tarifée Conservée par l'autorité de tarification

Activité tarifée	NBJ	Taux occupation
Hébergement temporaire	1 580	86.58%
Hébergement permanent	21 630	98.77%
<i>Hébergement (total)</i>	23 210	<i>97.82%</i>
Dépendance	22 930	96,65%

3. Tarifs journaliers à charge des usagers

Tarifs au 1er janvier 2023	
Hébergement permanent	63,84
Tarif dépendance 5/6	6,70
Reste à charge du résident permanent	70,54
Hébergement temporaire	72,84
Tarif dépendance 5/6	6,70
Reste à charge du résident temporaire	79,54
part hébergement	63,19
part dépendance	20,45
Hébergement moins de 60 ans	83,64

4. La Dépendance

Revalorisation des indicateurs de l'établissement de pathologies PMP et de dépendance GMP en 2020

PMP	222	Validé en avril 2020 /204 en 2016
GMP	783	Validé en avril 2020 /682 en 2016

5. Le cadre EPRD 2023 : EPRD synthétique + tableau de détermination de la CAF + Tableau prévisionnel de financement

Cadre EPRD synthétique

COMPTES DE RESULTAT CONSOLIDES (CRPP + CRPA) - EXERCICE N

	CHARGES	PRODUITS	
Groupe I : charges afférentes à l'exploitation courante	411 827,00 €	3 528 401,00 €	Groupe I : produits de la tarification
Groupe II : charges afférentes au personnel	2 754 032,93 €	110 490,00 €	Groupe II : autres produits relatifs à l'exploitation
Groupe III : charges afférentes à la structure	543 281,67 €	6 249,00 €	Groupe III : produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables
TOTAL DES CHARGES	3 709 141,60 €	3 645 140,00 €	TOTAL DES PRODUITS
RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL EXCEDENTAIRE (1)	0,00 €	64 001,60 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL DEFICITAIRE (1)
TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL	3 709 141,60 €	3 709 141,60 €	TOTAL EQUILIBRE DU COMPTE DE RESULTAT PREVISIONNEL

TABLEAU DE PASSAGE DU RESULTAT PREVISIONNEL A LA CAF PREVISIONNELLE - EXERCICE N

RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (EXCEDENT) (1)	0,00 €	64 001,60 €	RESULTAT COMPTABLE PREVISIONNEL (DEFICIT) (1)
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	0,00 €	0,00 €	Produits des cessions d'éléments d'actif
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	70 037,00 €	3 249,00 €	Quotes-parts des subventions et fonds associatifs virées au résultat
Reports en fonds dédiés (ESSMS privés)	0,00 €	0,00 €	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions
		0,00 €	Utilisation de fonds dédiés et de fonds reportés (ESSMS privés)
SOUS-TOTAL 1	70 037,00 €	67 250,60 €	SOUS-TOTAL 2
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2>0)	2 786,40 €	0,00 €	INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (si 1-2<0)
<i>Taux de CAF en pourcentage des produits</i>	<i>0,08%</i>	<i>0,00%</i>	<i>Taux d'IAF en pourcentage des produits</i>

TABLEAU DE FINANCEMENT PREVISIONNEL - EXERCICE N

INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE	0,00 €	2 786,40 €	CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT PREVISIONNELLE
Remboursement des dettes financières	64 138,00 €	15 000,00 €	Emprunts à plus d'un an et dettes assimilées
Immobilisations (2)	100 000,00 €	2 000,00 €	Apports, dotations, réserves, fonds propres (sauf 106 Réserves) et subventions d'investissement
Autres emplois	0,00 €	0,00 €	Autres ressources (dont produits des cessions d'éléments d'actif)
TOTAL DES EMPLOIS	164 138,00 €	19 786,40 €	TOTAL DES RESSOURCES
APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	144 351,60 €	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT
TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	164 138,00 €	164 138,00 €	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT

Tableau de détermination et d'affectation de la capacité d'autofinancement (CAF)

		Comptes	Montant année N
RESULTAT COMPTABLE (EXCEDENT ou DEFICIT) (1)			-64 001,60 €
+ Flux internes (charges)			70 037,00 €
FRI	+ Valeur comptable des éléments d'actif cédés	c/675	0,00 €
	+ Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	c/6811	61 537,00 €
	+ Dotations aux provisions pour renouvellement des immobilisations et dotations aux amortissements dérogatoires	c/68742, c/68725	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/6812, c/6816, c/6871, c/68746, c/68748	8 500,00 €
	+ Reports en fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/68921	0,00 €
FRE	+ Dotations aux provisions d'exploitation	c/6815	0,00 €
	+ Dotations aux provisions de couverture du BFR	c/68741	0,00 €
	+ Dotations aux dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	c/6817	0,00 €
	+ Autres dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	c/686, c/6876	0,00 €
	+ Reports en fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/68921	c/689 (hors c/68921)	0,00 €
- Flux internes (produits)			3 249,00 €
FRI	- Produits des cessions d'éléments d'actif	c/775	0,00 €
	- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	c/777	3 249,00 €
	- Reprises sur provisions pour renouvellement des immobilisations et reprises sur amortissements dérogatoires	c/78742, c/78725	0,00 €
	- Autres reprises sur amortissements, dépréciations et provisions impactant le FRI	c/7811, c/7816, c/78746", c/78748	0,00 €
	- Quote-part d'éléments du fonds associatif virée au compte de résultat (ESSMS privés)	c/7781	0,00 €
	- Utilisation des fonds dédiés à l'investissement sur concours publics des entités gestionnaires d'ESSMS (ESSMS privés)	c/78921	0,00 €
FRE	- Reprises sur provisions d'exploitation	c/7815	0,00 €
	- Reprises sur provisions de couverture du BFR	c/78741	0,00 €
	- Reprises sur dépréciations des actifs circulants : créances, stocks et en-cours	c/7817	0,00 €
	- Autres reprises sur dépréciations et provisions	c/786, c/7876	0,00 €
	- Utilisations de fonds reportés et de fonds dédiés (ESSMS privés), sauf c/78921	c/789 (hors c/78921)	0,00 €
CAPACITE OU INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT (CAF ou IAF)			2 786,40 €
<i>Dont montant affectant le FRI</i>			<i>66 788,00 €</i>
<i>Dont montant affectant le FRE</i>			<i>-64 001,60 €</i>

Tableau de financement prévisionnel

Ressources		Réel N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N
N° de comptes	Libellés			
	Capacité d'autofinancement	0,00 €	200 596,29 €	2 786,40 €
10	<u>Titre 1 : Augmentation des capitaux propres :</u> Fonds associatifs, Apports, dotations et réserves (ESSMS publics) / Fonds propres et réserves (ESSMS privés) - (sauf compte 106)	21 677,00 €	1 381,39 €	2 000,00 €
13	Subventions d'investissement (sauf 139)		0,00 €	
16	<u>Titre 2 : Augmentation des dettes financières :</u> Emprunts et dettes assimilées (sauf 165 (2))	11 700,00 €		
165	Dépôts et cautionnements reçus (2)		18 000,00 €	15 000,00 €
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (ressources) (2)			
17	<u>Titre 3 : Autres ressources :</u> Dettes rattachées à des participations (2)			
27	Autres immobilisations financières (sauf 271, 272, 273 et 2768)			
775	Produits des cessions d'éléments d'actif			0,00 €
070	Annulations de mandats sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES RESSOURCES	33 377,00 €	219 977,68 €	19 786,40 €
	PRELEVEMENT SUR LE FONDS DE ROULEMENT	277 433,32 €	0,00 €	144 351,60 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	310 810,32 €	219 977,68 €	164 138,00 €

Emplois		Réel N-2	Anticipé ou réel N-1 (1)	Exercice N
N° de comptes	Libellés			
	Insuffisance d'autofinancement	245 270,75 €	0,00 €	0,00 €
10	Fonds propres et réserves - Réduction (sauf 106) (2)			
16	<u>Titre 1 : Remboursement des dettes financières :</u> Emprunts et dettes assimilées (sauf 165(2))	59 324,20 €	51 727,01 €	54 138,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus (remboursements aux usagers) (2)		9 500,00 €	10 000,00 €
17	Dettes rattachées à des participations (2)			
18	Comptes de liaison affectés à l'investissement (emplois) (2)			
20	<u>Titre 2 : Acquisition d'éléments de l'actif immobilisé :</u> Immobilisations incorporelles		7 662,96 €	8 000,00 €
21	Immobilisations corporelles - dont terrains - dont agencements de terrains - dont constructions - dont installations techniques, matériel et outillage - dont autres immobilisations corporelles	6 215,37 €	92 366,52 €	92 000,00 €
23	Immobilisations en cours			
26	Participations et créances rattachées à des participations			
27	Autres immobilisations financières (sauf 2768)			
481	<u>Titres 3 : Autres emplois :</u> Charges à répartir sur plusieurs exercices (augmentation)			
071	Annulation de titres sur exercices clos (3)			
	TOTAL DES EMPLOIS	310 810,32 €	161 256,49 €	164 138,00 €
	APPORT AU FONDS DE ROULEMENT	0,00 €	58 721,19 €	0,00 €
	TOTAL EQUILIBRE DU TABLEAU DE FINANCEMENT	310 810,32 €	219 977,68 €	164 138,00 €

6. Les chiffres clés de l'EPRD 2023 :

- * Un résultat prévisionnel déficitaire croissant de 64 001,60 €
- * Une capacité d'autofinancement de 2 876,40 €
- * Un prélèvement sur le fonds de roulement de 144 351,60 €

7. Spécificités EPRD 2023

- Dépenses de personnel toujours très élevées,
 - o L'objectif 2023 est de stabiliser l'organisation et l'équipe en place.
 - o Cette prévision est une projection des 3 premiers mois de l'année 2023
- N'est plus sous la garantie décennale construction
- Démarrage durant le deuxième semestre 2022 de la formation Humanitude, dont le but est de faire vivre la bientraitance avec une philosophie de soin basée sur la relation et un apport de 150 techniques et outils d'application. Cette formation vise plusieurs objectifs :
 - Objectifs de l'organisme de formation :
 - o Apaiser 83% des troubles du comportement
 - o Diminue la consommation de neuroleptiques
 - o Réduit de manière significative l'épuisement des professionnels
 - o 8 soignants sur 10 sont confortés dans leurs compétences
 - Nos objectifs :
 - o Démarche d'amélioration continue de la qualité (formations à prévoir sur au moins trois années)
 - o Harmonisation des pratiques autour d'une philosophie unique
 - o Concept permettant de réassurer le personnel dans ses pratiques face aux observations des familles
- Préparation du **CPOM** reporté à 2023
- **Le CPOM est un** Contrat d'objectifs et de moyens (2021-2025) en relais de la convention tripartite (2016-2020) initialement prévu en 2021, est reporté sur la programmation 2023
- En 2022, le projet de contrat CPOM Socle et les annexes 3 à 5 qui portent sur le diagnostic partagé, la synthèse et les fiches objectifs ont été établis.

8. Investissements

Les Prévisions antérieures non réalisées restent en projet :

- Le développement de la WIFI et de la téléphonie pour 30 000€
- L'aménagement de la lingerie et de l'accueil sont estimés pour 6000€ chacun

Ainsi que le renouvellement des équipements obsolètes :

- Four
- Lave-linge
- Lave-vaisselle
- Système DATI
- Changement du système de contrôle d'accès
- Sanivap N°3 pour le nettoyage sans produit

Vu le décret 2016-1814 du 21/12/2016 du CASF sur les principes généraux

Vu le décret 2016-1815 du 21/12/2016 modifiant les dispositions applicables aux ESMS

Vu l'arrêté du 15/12/2020 modifiant le plan comptable applicable au ESMS

Vu l'arrêté du 22/12/2016 modifiant l'arrêté du 5 décembre 2005 relatif à la transmission des propositions budgétaires et comptes administratifs

Vu l'arrêté du 27 décembre 2016 fixant les modalités de présentation des documents

Vu l'arrêté du Président du conseil départemental du Morbihan relatif au forfait global de dépendance de l'année 2021

Vu la décision tarifaire modificative 2020 de l'ARS du 8 décembre 2020,

Vu la décision tarifaire modificative 2023 de l'ARS du 8 décembre 2022,

Vu le rapport budgétaire de tarification 2023 du 16 janvier 2023 de la DGISS du Morbihan,

Vu la notification Hébergement n°1-2023 de la DGISS,

Vu les documents de l'EPRD présentés,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à 12 voix pour et 2 abstentions (Mmes Michèle LE BAIL et Sylvie SCOTE-LE CALVE) :

→ D'ADOPTER l'EPRD 2023 (Etat Prévisionnel des Dépenses et des Recettes) de l'EHPAD, présenté en déséquilibre avec un compte de résultat prévisionnel déficitaire de 64 001,60 €.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente du C. C. A. S.,

Michèle DOLLÉ

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 RENNES Cedex, ou par l'application Télérecours Citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr